

Mise à jour: 19/07/2006 08:23

Invention



Cendrier nouveau genre

(Journal de Montréal) André Beauvais

Le Journal de Montréal

Une solution pour le milliard de mégots des Montréalais?

Un citoyen de la Rive-Sud a créé un nouveau modèle design de cendrier en forme de tour et il espère maintenant en vendre des milliers aux bars, restaurants, édifices à bureaux et autres, où les trottoirs sont jonchés de mégots de cigarettes.

Sylvain Bourdeau, de la région de Richelieu, veut aussi faire profiter la Société canadienne du cancer des profits qu'il pourrait retirer de la vente de ses cendriers.

Il a décidé de remettre à cette société 10 \$ par cendrier vendu. Ses cendriers seront fabriqués à Saint-Jean et il a fixé le prix de vente à 500 \$ l'unité à cause des coûts élevés de production.

Le cendrier Bourdeau a une hauteur de 53 pouces et il épouse la forme d'une colonne, à l'intérieur de laquelle se trouve un récipient facile à vider de son contenu de mégots.

Habitudes des fumeurs

«Après avoir observé les habitudes des fumeurs, à plusieurs endroits du centre-ville, l'idée m'est venue de créer ce cendrier design, hermétique, durable, résistant aux intempéries et facile à vider», explique Sylvain Bourdeau.

Ce n'est pas le premier produit du genre sur le marché mais l'homme d'affaires veut tenter sa chance depuis qu'il a entendu le conseiller municipal Marcel Tremblay parler d'un milliard de mégots jetés annuellement sur les trottoirs et dans les rues de Montréal.

Il se prépare à faire le tour de plusieurs clients potentiels et espère obtenir la «bénédiction» de la Ville de Montréal, qui doit donner l'exemple et installer des cendriers devant les édifices municipaux et dans les endroits publics dans tous les arrondissements.

Rencontre lundi

Sylvain Bourdeau a confié au *Journal* qu'il doit présenter son cendrier à des fonctionnaires du Service de l'approvisionnement de Montréal, lundi. «Ensuite, j'aurai tout le Québec à convaincre de l'utilité de mon produit», dit-il.

Notons qu'un tout nouveau règlement adopté récemment par le conseil de Ville-Marie oblige la pose d'un cendrier aux portes de tous les établissements commerciaux ou communautaires où la clientèle doit sortir pour fumer.

Le règlement précise toutefois que le cendrier doit être fixé solidement au mur extérieur du bâtiment. «Pas de problème, de conclure Sylvain Bourdeau, on va faire une version murale de notre cendrier.»

abeauvais@journalmtl.com